



"A Melle, une victoire en justice contre la répression qui en appelle d'autres !"

Communiqué du comité de soutien aux 4 de Melle du 22/12

Après le recul la semaine dernière du rectorat de Bordeaux qui a renoncé à convoquer des conseils de discipline, celui de Poitiers se voit infliger ce jour une première défaite en justice ! La décision de sanction de début novembre, concernant le déplacement d'office de Sylvie Contini, avait en effet fait l'objet d'une procédure en référé pour suspendre en urgence cette décision arbitraire et disproportionnée. Il fallait que le tribunal administratif lève cette mesure avant que Sylvie n'ait perdu son poste au lycée Desfontaines de Melle (79).

L'enquête administrative prévoyait a minima le déplacement d'office des 4 de Melle. Seule Sylvie en avait fait les frais suite aux conseils de discipline de la semaine du 12 octobre. Aujourd'hui le tribunal administratif de Poitiers suspend son déplacement d'office. En outre, « il est enjoint à la rectrice de l'Académie de Poitiers de procéder à la réintégration » de Sylvie au lycée Desfontaines de Melle.

Suspendue depuis le 10 mars dernier, puis déplacée au lycée Maurice Genevoix de Bressuire début novembre, Sylvie va enfin pouvoir retrouver, d'ici un mois, ses collègues et ses élèves de Melle !

C'est un revers cuisant pour le rectorat de Poitiers, et la bataille ne s'arrêtera pas là ! Elle continue sur le plan juridique pour les 4 de Melle, dont Sylvie qui a aussi déposé un recours sur le fond.

Cette bataille contre la répression se poursuivra partout dans l'éducation nationale : qu'aucune sanction, qu'aucune poursuite disciplinaire ne s'abattent sur les personnels ou sur les élèves qui se mobilisent contre les réformes Blanquer !

Le comité de soutien aux 4 de Melle

